Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le
ID : 035-213501232-20231113-DEL202311001-DE

Annexe à la délibération 2023.11.001 du 13 novembre 2023 : échange C

La voirie était initialement prévue au sud de la parcelle 103. Suite à la demande de l'acquéreur de la parcelle 103 d'avoir une parcelle plus grande, la voirie a été déplacée au nord (en bleu ci-dessus)

Cela a entraîné une nouvelle division des parcelle (voir plan du géomètre ci-dessous), qui devait conduire à l'échange entre les lots 4 et 6 du plan ci-dessous :

DE GOVEN 99421585 1995-07-13 09:32 G3-96

NOTA:

acquisition du lot 6 par M. MONVOISIN en échange du lot 4 cédé à la commune de goven

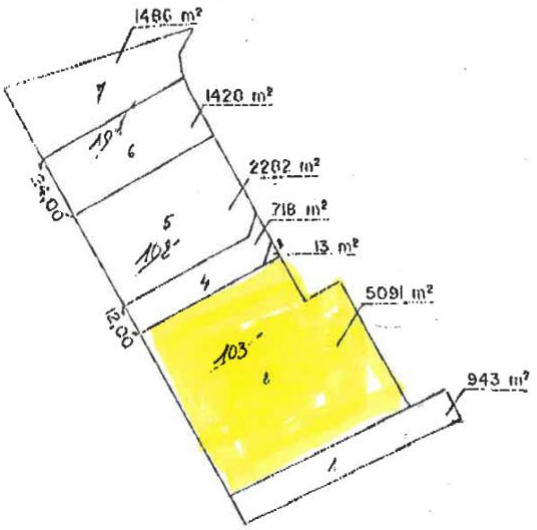

Envoyé en préfecture le 15/11/2023
Reçu en préfecture le 15/11/2023
Publié le
ID : 035-213501232-20231113-DEL202311001-DE

Cet échange n'ayant jamais été formalisé, il convient aujourd'hui de le réaliser à :

- La SCI HELIUM d'être reconnue comme propriétaire de la parcelle YL 109 (en vert ci-dessous)
- La Commune d'être reconnue propriétaire de la parcelle YL 107 (en rose ci-dessous)